

QU'EST-CE QUE LA CÉSURE ?

Pour qui ?

Pour tout étudiant déjà inscrit dans une **formation initiale de l'université de Bordeaux** et **régulièrement inscrit** dans cette formation avant son départ.

Les étudiants nouvellement inscrits à l'université de Bordeaux devront avoir réalisé au moins un semestre de formation avant de pouvoir candidater à une césure.

La période de césure ne peut être demandée après la dernière année de cursus (après validation de la Licence ou du Master si l'étudiant n'a pas l'intention de poursuivre ses études à l'université de Bordeaux).

Pour faire quoi ?

Réaliser une expérience personnelle ou professionnelle, en France ou à l'étranger. Cette parenthèse peut revêtir de multiples formes : contrat de travail en entreprise, service civique, bénévolat, stage, suivi d'une autre formation ...

Attention

- Le dispositif de Césure n'a pas vocation à remplacer les dispositifs existants pour répondre aux questions liées à la réorientation ou à la santé. Ainsi, toute demande pour l'un de ces deux motifs ne pourra obtenir d'avis favorable.
- Pour la réalisation d'un stage, celui-ci dans le cadre de la césure est soumis aux mêmes obligations que dans le cadre de la formation, soit 6 mois max dans un même organisme.
- Si le projet réside dans le suivi d'une autre formation, celle-ci devra nécessairement être différente de la formation d'inscription à l'université de Bordeaux.

Pour quelle durée ?

Une année universitaire ou un semestre.

L'étudiant retrouvera sa place dans la formation d'inscription à son retour.

CANDIDATER

Quand ?

A compter du **2 mai jusqu'au 2 juin 2023** pour un départ à compter de septembre et du **3 au 20 octobre 2023** pour un départ à compter de janvier.

Liste des justificatifs à fournir, selon motif de départ :

(Liste a minima, en complément l'étudiant est libre de fournir tout document justifiant de la concrétisation de son projet)

✓ Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Courrier de l'association d'accueil mentionnant dates, référent et objet du bénévolat (si départ à l'étranger, précisions sur éventuels déplacements : zones précises)
✓ Entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Justificatif contact PEPITE (statut « étudiant-entrepreneur »)
✓ Salariat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Copie contrat de travail
✓ Service civique (dont volontariat)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Copie du contrat ✓ Courrier de l'organisme d'accueil mentionnant référent + missions (si pas sur contrat) Si départ à l'étranger, courrier de l'organisme précisant déplacements éventuels avec zones précises
✓ Autre formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Copie pré-inscription / prise de contact formation souhaitée ✓ Programme / planning
✓ Stage (découverte professionnelle)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Courrier d'engagement de l'organisme d'accueil
✓ Autre :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettre de motivations ✓ Budget (si woofing / sac à dos) ✓ Itinéraire (si woofing / sac à dos) ✓ Justificatif d'inscription WWOOF si woofing ✓ Tout autre justificatif jugé utile

L'Espace Orientation Carrières est à la disposition des étudiants pour les accompagner dans la construction de leur projet: orientation.carrieres@u-bordeaux.fr ou 05 57 57 18 04 (lundi, mardi, jeudi : 13h – 17h30 | mercredi : 9h – 17h30)

Où déposer le dossier de candidature ?

Par mail, auprès des référents Césure dont vous trouverez les contacts sur la page web dédiée à la Césure.

EVALUATION DES DOSSIERS

La période de césure n'est pas accordée de droit, elle est soumise à **validation par une commission** qui examine les candidatures en tenant compte de la qualité et de la cohérence du projet. Plus le projet est construit, structuré et met en avant des objectifs précis et pertinents, plus il a de chances d'être accepté.

Deux commissions sont organisées chaque année : la **première sera organisé en juin** et la **seconde en novembre** (voir calendrier).

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ AU-DELA DES DÉLAIS FIXES NE SERA PAS RECEVABLE

Les résultats sont enfin notifiés par mail à l'étudiant.

En cas de refus et sous réserve du respect du calendrier, l'étudiant peut formuler un recours à cesure@u-bordeaux.fr.

LE DÉPART EN CÉSURE

Le départ en césure n'est autorisé **qu'après** :

- L'inscription régulière de l'étudiant dans une formation de l'université durant l'année de la césure (s'acquitter de ses droits de scolarité à un taux réduit ainsi que de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- La levée des réserves, le cas échéant
- La signature du contrat pédagogique consignant les engagements respectifs de l'étudiant et de l'université

LE RETOUR A L'UNIVERSITÉ

L'université garantit à l'étudiant sa réinscription dans le semestre ou l'année universitaire dans laquelle il avait été autorisé à s'inscrire avant son départ en césure. Cela n'est cependant pas automatique, l'étudiant doit se manifester auprès de son service de scolarité.

L'étudiant s'engage à réaliser le bilan demandé.

DEPARTS A L'ETRANGER

L'étudiant s'engage à souscrire une assurance spécifique.

Tout changement de destination après examen du dossier par la commission génère l'annulation du projet.

Tout changement de destination avant examen du dossier entraîne la constitution d'un nouveau dossier avec nouvel avis du BMI.

Tout départ à l'étranger ne pourra se faire sans retour du Bureau de Mobilité Internationale, avis sollicité par l'étudiant directement.

Tout avis négatif du BMI et / ou du Fonctionnaire Sécurité Défense génère un avis négatif de la commission.

Tout avis négatif de la commission engendre l'annulation du départ.

Tout étudiant ne respectant pas cette mesure engage sa propre responsabilité en cas de problème.

Nom Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Genre :

☎ Étudiant :

@ :

Formation d'inscription à l'Université de Bordeaux :

Période de césure envisagée :

sur l'année universitaire 2023-24
sur le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2023-24

Candidatures en **mai 2023**

sur le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2023-24
sur le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2023-24
et le 1^{er} semestre 2024-25

Candidatures en **octobre 2023**

Étudiant boursier, durant la totalité de la période de césure, vous souhaitez :

Conservé vos droits à bourse (celui-ci sera décompté du nombre total de droits à bourse ouverts au titre de chaque cursus)

Interrompre votre droit à bourse

DESCRIPTIF DE VOTRE PERIODE DE CESURE :

Si votre projet est multiple (projets différents et/ou des destinations différentes), merci de compléter chacun des encadrés ci-dessous.

L'envoi de pièces justificatives liées à chaque projet est obligatoire.

PROJET 1 :	
Si Autre, précisez :	
Dates de départ :	
Lieu de la césure :	
Si Etranger ¹ : précisez :	
Organisme d'accueil :	Pas d'organisme d'accueil
Nom :	
Référent :	
☎ :	@ :

¹ Si votre projet a lieu à l'étranger, vous recueillerez l'avis du Bureau Mobilité Internationale sur la destination visée. En cas d'avis défavorable (au regard notamment du contexte sanitaire), votre projet de départ en période césure ne pourra être accepté.

Nom Prénom :

LETTRÉ DE MOTIVATIONS PROJET 1

Motif du départ :

Objectifs :

Etat d'avancement du projet au moment de la candidature :

Informations complémentaires :

BUDGET PROJET 1

Avion €

Transport sur place €

Visas €

Assurances €

Santé (vaccins, médicaments ...)

Matériel €

Dépenses sur place (logement, nourriture ...)

Autre€

TOTAL €

Dépenses quotidiennes : € par jour

A ce jour, avez-vous récolté l'intégralité de la somme nécessaire ? Oui Non

Si non, quand et comment pensez-vous récolter la somme manquante ?

Nom Prénom :

BUDGET PROJET 2	
Avion €
Transport sur place €
Visas €
Assurances €
Santé (vaccins, médicaments ...) €
Matériel €
Dépenses sur place (logement, nourriture ...) €
Autre€
TOTAL €

Dépenses quotidiennes : € par jour

A ce jour, avez-vous récolté l'intégralité de la somme nécessaire ? Oui Non
Si non, quand et comment pensez-vous récolter la somme manquante ?

Espace réservé au Bureau de Mobilité Internationale (recueilli directement par l'étudiant)

Avis³ du Bureau de Mobilité Internationale de : Talence Carreire Pessac

Personne ayant suivi le dossier :

Pays concerné(s) par le projet de césure :

1.	Favorable	Défavorable
2.	Favorable	Défavorable
3.	Favorable	Défavorable
4.	Favorable	Défavorable
5.	Favorable	Défavorable
6.	Favorable	Défavorable
7.	Favorable	Défavorable

Précisez les réserves ou motifs de refus :

BMI Carreire (Santé, Sciences Humaines et STAPS) : outgoing-carreire@u-bordeaux.fr

BMI Pessac (Droit, Science Politique, Economie, Économie et gestion, IUT, INSPE, IAE) : outgoing-pessac@u-bordeaux.fr

BMI Talence (Sciences et Technologies, IUT, ISVV) : outgoing-talence@u-bordeaux.fr

Date :

Signature :

Pour ajouter une signature, cliquer sur **Protéger, Signer des PDF**, puis sur la croix verte et insérer la signature scannée au format image.

³ Un avis favorable délivré par le bureau mobilité internationale pourra être suspendu en cas de changement grave de situation dans le pays d'accueil entre la date d'émission de l'avis et la date prévue de départ de l'étudiant.

Nom Prénom :

Espace réservé au responsable pédagogique de mention ou parcours de l'année universitaire dans laquelle est inscrit l'étudiant au moment du dépôt de candidature (recueilli directement par l'étudiant)

Nom du responsable de mention (ou de parcours) :

Coordonnées :

Avis sur le projet de césure de l'étudiant : Favorable Défavorable (explicitez le ou les motifs)

Date :

Signature :

Pour ajouter une signature, cliquer sur Protéger, Signer des PDF, puis sur la croix verte et insérer la signature scannée au format Image.

Espace réservé au responsable pédagogique de mention ou parcours de l'année universitaire dans laquelle sera inscrit l'étudiant à son retour de césure (recueilli directement par l'étudiant)

Nom du responsable de mention (ou de parcours) :

Coordonnées :

Avis sur le projet de césure de l'étudiant : Favorable Défavorable (explicitez le ou les motifs)

Un accompagnement pédagogique de l'étudiant est-il prévu durant la période de césure : oui non
Si oui, précisez les modalités :

1. Modalités d'encadrement et d'accompagnement de l'étudiante durant la période de césure :
2. Délivrance et nombre d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivrés à l'issue de la formation :
3. Modalités d'évaluation de la période de césure si délivrance d'ECTS :

Date :

Signature :

Pour ajouter une signature, cliquer sur Protéger, Signer des PDF, puis la croix verte et insérer la signature scannée au format Image.